



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## sécurité publique

Question écrite n° 80072

### Texte de la question

M. André Thien Ah Koon demande à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie à quel stade d'avancement se trouve le projet d'installation, à la Réunion, d'un système d'alerte aux catastrophes naturelles pour la zone océan Indien, évoquées par son prédécesseur à la suite des malheureux événements survenus en Asie l'année dernière. - Question transmise à M. le ministre de l'outre-mer.

### Texte de la réponse

Afin d'alerter les autorités concernées et les populations en cas de tsunami, la création d'un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien (SATOI) a été décidée en mars 2005 sous l'égide de l'UNESCO et de la Commission océanographique internationale (COI). La plupart des vingt-sept pays de l'océan Indien ont désigné leur service météorologique en ce qui concerne la mise en oeuvre opérationnelle et la France a décidé d'établir à la Réunion un centre national d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien à vocation régionale (CNATOI). Les services de Météo-France fournissent l'infrastructure du CNATOI en s'appuyant sur le centre météorologique spécialisé de prévention cyclonique de la Réunion. Les dispositions techniques nécessaires ont été prises afin de recevoir les avis d'alerte des centres tsunami de Tokyo et de Hawaï existants et de rediffuser ces informations. Au plan local, une équipe de coordination animée par la direction régionale de Météo-France a été mise en place en mai 2005. Elle rassemble les représentants des services de l'État (état-major de protection civile, services de l'équipement) ainsi que l'ensemble des partenaires locaux du projet (Bureau des recherches géologiques et minières, Observatoire du volcan, Institut de la recherche pour le développement). Au plan national, le directeur délégué pour l'outre-mer de Météo-France a été désigné coordinateur du comité de pilotage du CNATOI. Au titre de l'année 2005, la délégation interministérielle à l'aide de la France aux États affectés par la catastrophe du 26 décembre 2004 (DIPT) a attribué un financement de 1,59 million d'euros pour la mise en place du SATOI. Cette aide a permis l'acquisition d'équipements de transmissions par Madagascar, le Kenya et la Tanzanie, la modernisation des réseaux d'observation sismiques et marégraphiques dont dispose la France dans la région (CNRS, Institut de physique du globe, Service hydrographique et océanographique de la marine), la modélisation de la propagation des tsunamis dans l'océan Indien (CEA), et de contribuer à l'éducation et à la formation des populations de la région (UNESCO). Le système devrait être pleinement opérationnel en juillet 2006. Par ailleurs, un plan de secours spécialisé (PSS) sur les tsunamis est en cours d'élaboration par les préfetures de la Réunion et de Mayotte.

### Données clés

**Auteur :** [M. André Thien Ah Koon](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80072

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** coopération, développement et francophonie

**Ministère attributaire :** outre-mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 6 décembre 2005, page 11171

**Réponse publiée le :** 7 mars 2006, page 2582